

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le jeudi 8 décembre 2022 à 8 h 45, Salle Robert-Giffard, 10, rue Hugues-Pommier.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement  
Madame Isabelle Roy, conseillère du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Monsieur Stephan Bugay, directeur d'arrondissement  
Madame Andrée-Anne Turcotte, assistante-greffière d'arrondissement

Est absent: Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux

L'avis de convocation ainsi que le certificat de signification sont déposés sur la table du conseil.

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

### **CA5-2022-0226** Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

### **Période de questions des citoyens portant sur les points inscrits à l'ordre du jour**

Une période de questions portant uniquement sur les points inscrits à l'ordre du jour, d'une durée maximale de quinze (15) minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents et pour les questions reçues électroniquement.

### **Avis de motion et projets de règlement**

### **AM5-2022-0227** Avis de motion relatif au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la tarification des biens et des services et les autres frais, R.C.A.5V.Q. 305 et dépôt du projet de règlement - FN2022-057

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant la tarification applicable dans l'arrondissement à l'égard de la présentation d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme, de dérogation mineure et d'autorisation d'un usage conditionnel, à l'égard de la délivrance de consentements municipaux, de même qu'à l'égard des activités et services offerts en matière de loisirs et à l'égard de la location d'espaces récréatifs.

Ce règlement abroge également le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.C.A.5V.Q. 295, qu'il remplace. Le projet de règlement est déposé.

### **Clôture**

---

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 8 h 48, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Andrée-Anne Turcotte  
Assistante-greffière  
d'arrondissement

Stevens Mélançon  
Président de  
l'arrondissement